

## Co-click'eau : une démarche d'intermédiation pour la construction d'une action collective locale ?

Marie Gisclard<sup>1</sup>, Émilia Chantre<sup>2</sup>, Marianne Cerf<sup>3</sup>, Laurence Guichard<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Géographe, INRA, UMR 1248 AGIR, 31326 Castanet-Tolosan, France

<sup>2</sup> Agronome, INRA, UMR 211 Agronomie, 78850 Thiverval-Grignon, France

<sup>3</sup> Ergonome, INRA, UMR 1326 LISIS, 77240 Champs-sur-Marne, France

La participation est devenue le maître-mot de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques environnementales et, compte tenu de la diversité des pratiques qu'elle suscite, elle est aussi un enjeu de développement méthodologique. Dans la suite des analyses publiées par *NSS* sur ces démarches et ces outils (*NSS*, 13, 3, 258-265 ; *NSS*, 14, 1, 30-42, *NSS*, 21, 1, 24-34), un groupe d'auteurs rend compte dans cet article de l'utilisation d'un outil pour faciliter la participation en vue d'un changement de pratiques agricoles. L'utilisation de cet outil crée bien des opportunités de partage de connaissances... mais aussi de mises en scène. Les auteurs montrent en quoi l'inscription de l'outil dans un contexte social nécessite une confiance et un engagement préalables des différentes parties prenantes et font le constat de sa plus grande efficacité dans des arènes plus homogènes comme des comités techniques. La capacité de ces arènes techniques, où la diversité d'acteurs participants est moindre, à proposer des ruptures radicales mérite d'être interrogée.

La Rédaction

### Mots-clés :

agriculture ;  
aire d'alimentation  
de captage ;  
action collective ;  
démarche  
participative ;  
intermédiation

**Résumé** – Dans le domaine de la gestion de l'eau, la participation des acteurs locaux et la territorialisation des modes d'action sont devenus les maîtres-mots des politiques publiques. Cet article s'intéresse aux intermédiations permises par la démarche Co-click'eau. Celle-ci vise à accompagner, via la production d'une expertise collective, différents acteurs d'un territoire dans la prise de décision pour agir sur la pression agricole qui s'exerce sur la qualité de l'eau. Dans un contexte où l'agriculture est mise en cause dans le problème de la qualité des eaux, l'objectif de cet article est d'identifier la capacité de cette démarche, à partir de connaissances techniques et agronomiques construites localement et mobilisées dans la construction de scénarios, à aider les acteurs à élaborer un plan d'actions. Étudiant la mise en œuvre de la démarche dans trois territoires, nous montrons que les lieux de la participation institués par le cadrage national ne sont pas ceux où s'opèrent les traductions et intermédiations qui rendent possible l'action collective.

### Keywords:

agriculture;  
water catchment;  
collective action;  
participatory  
approach;  
intermediation

**Abstract** – **Co-click'eau: a brokering device to support a local collective action?** In the field of water management, collaborative planning involvement of various local stakeholders and adaptive management of local issues have become the keywords of public policies. In this paper, we focus on the intermediations induced by the Co-click'eau approach. Via the development of a collective expertise this approach targets support to different stakeholders concerned by the same territory by providing participatory decision-making support to reduce negative impacts of agricultural practices on water quality. Within a political context which emphasizes the role of agriculture on water quality our objective is to identify the capacity of this approach, based on the development of local technical and agronomic knowledge to be mobilized in the production of local scenarios, to support the elaboration of action plans aimed at solving water quality problems. This study was conducted in three water catchments. We show that the governing bodies earmarked for participation by the national framework are not those witnessing the processes of translation and learning that support the emergence of a collective action.

Auteur correspondant : M. Gisclard, [marie.gisclard@univ-paris1.fr](mailto:marie.gisclard@univ-paris1.fr)

## Introduction

Depuis une vingtaine d'années, l'injonction de la prise en compte des spécificités du territoire et de la participation des acteurs locaux dans la mise en œuvre des politiques publiques liées à l'environnement se généralise. En associant différents acteurs autres que les représentants de l'État à la définition de solutions, ce principe vise une meilleure acceptation des problèmes posés et la recherche de solutions plus efficaces car faisant l'objet d'un consensus local et censées être mieux adaptées aux spécificités des territoires concernés. Toutefois, les cadres procéduraux de mise en œuvre des politiques ne disent rien sur la façon de favoriser la participation ou sur les modalités permettant d'aller vers la construction d'une action collective<sup>1</sup> alors qu'elle est considérée par certains auteurs (Steyaert et Jiggins, 2007) comme un point de passage obligé vers des solutions efficaces.

Depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la planification concertée est devenue un principe dans le domaine particulier de la gestion de l'eau. Elle s'opère néanmoins dans des contextes potentiellement conflictuels (Allain, 2001, 2012). De fait, la directive-cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (CE 2000/60) rend plus visible la responsabilité de l'activité agricole dans la dégradation de la qualité des eaux. Elle incite à considérer un changement de pratiques agricoles en imposant, d'une part, d'atteindre un « bon état des eaux » au plus tard en 2015 et, d'autre part, de réduire le degré de traitement des eaux brutes pour la production d'eau potable, tout en mettant en avant la nécessaire participation du public. Au-delà de la participation et de l'importance des formes de négociation et de prise de décision qui la sous-tendent, nous souhaitons comprendre la construction de dynamiques collectives permettant d'accompagner une transformation des pratiques agricoles à l'échelle d'un territoire. Nous considérons en effet que le changement de pratiques s'obtient plus facilement à partir d'apprentissages collectifs que d'incitations individuelles (Coudel *et al.*, 2009 ; Chantre, 2011). Cela est étayé par une série de travaux portant sur le changement technique des exploitations dans le cadre de l'intégration volontaire des enjeux en termes de préservation de l'environnement (Ansaloni et Fouilleux, 2006 ; Rivaud et Mathé, 2011).

Dans un contexte où le monde professionnel agricole est particulièrement montré du doigt, l'émergence d'une dynamique collective ne va cependant pas de soi et la faire reposer uniquement sur une rationalité communicative peut s'avérer insuffisant. Pour cette raison, nous

<sup>1</sup> Comprise comme un mode d'organisation et de coordination des intérêts en vue de la production de biens publics ou collectifs par des individus engagés dans un mouvement collectif orienté en apparence vers un objectif commun (Boussaguet *et al.*, 2006).

nous intéressons à la démarche Co-click'eau d'Eco-phyto<sup>2</sup>, qui vise à produire et à partager une expertise collective sur la façon d'agencer des systèmes de culture au sein d'aires d'alimentation de captage (AAC) dites « Grenelle ». Nous nous interrogeons plus spécifiquement sur la capacité de cette démarche à faire en sorte que les agriculteurs, aux prises avec une pression sociale et réglementaire croissante, revoient leurs traditionnels modes de relation au monde politique et à la société. Ainsi, nous mettons l'accent sur les intermédiations entre acteurs d'un même territoire en cherchant à comprendre dans quelle mesure elles permettent d'envisager une reconfiguration des relations entre les agriculteurs et d'autres acteurs, en vue d'un changement de leurs pratiques.

La démarche, dont nous avons étudié la mise en place dans trois AAC, repose sur un double pari. Le premier est que l'action collective y est permise grâce à la construction d'une expertise collective pour envisager les évolutions des pratiques agricoles à l'échelle du territoire. Le second est que les lieux de concertation et de coordination prévus par les pouvoirs publics (les comités de pilotage nécessaires pour orienter et valider le travail de diagnostic et de construction d'un plan d'actions) peuvent être investis, au moins partiellement, de la responsabilité de la production de cette expertise collective.

Nous montrons alors les conditions que doit remplir la démarche pour opérer comme un révélateur des possibilités de coordination entre les acteurs en présence. Nous montrons aussi que les lieux institués par les politiques publiques pour la participation et la négociation ne sont pas forcément ceux où peut s'établir l'intermédiation nécessaire à la construction d'une expertise et plus largement d'une action collective.

Après avoir décrit la démarche Co-click'eau, nous présentons le cadre théorique et la méthode mobilisés dans ce travail puis les résultats obtenus sur la façon dont les différents acteurs ont été capables de s'engager dans la production d'une expertise collective, et sur les lieux et les objets de l'intermédiation construits par la démarche.

## Co-click'eau : une démarche fondée sur la construction d'une expertise collective

Co-click'eau, en tant que démarche visant à la prise de décision collective localement, s'inscrit dans une logique de construction de l'action publique qui associe participation (Faure et Négrier, 2007) et territorialisation, comprise ici comme la combinaison d'un processus de

<sup>2</sup> Cette démarche a été mise au point par l'UMR Agronomie INRA/AgroParisTech en 2010/2011 à la demande du ministère en charge de l'environnement, dans le cadre de l'action 21 du plan Eco-phyto qu'il pilote.

**Tableau 1.** Caractéristiques générales des trois aires d'alimentation de captage (AAC) (Source : Chantre *et al.*, 2012).

	AAC A	AAC B	AAC C
<b>Surface agricole utile</b>	4 650 ha (dont 1 % en prairies permanentes)	2136 ha (dont 8 % en prairies permanentes)	1680 ha
<b>Nombre d'agriculteurs</b>	108	44	33
<b>Orientation des exploitations</b>	Grandes cultures (blé, colza)	Grandes cultures (blé, colza) + légumes industriels (carottes, flageolets, plants de pommes de terre)	Grandes cultures (blé, colza, maïs)

décentralisation de la mise en œuvre des politiques et de différenciation dans l'espace des actions engagées (Méasson, 2011). Néanmoins, contrairement à ce qui est généralement réalisé et face au peu d'indications proposées sur la façon de rendre opérationnelle cette nouvelle logique (Allain, 2012), la démarche Co-click'eau propose de l'entreprendre à partir de la construction d'une expertise collective. Elle fait partie d'un processus d'expérimentation mis en place par le ministère en charge de l'écologie, qui souhaite proposer des cadres pour aider à la construction des plans d'actions sur les AAC Grenelle.

La méthodologie de la démarche Co-click'eau (Chantre, 2012 ; Chantre *et al.*, 2012) s'appuie sur la méthode de conception de scénarios développée dans le cadre de l'étude Ecophyto R&D (Butault *et al.*, 2010 ; Jacquet *et al.*, 2011). Elle constitue un des outils en appui de la politique nationale de protection des captages vis-à-vis des pollutions diffuses principalement agricoles, politique visant la protection de 500 AAC<sup>3</sup> désignées comme prioritaires dans le contexte du Grenelle de l'environnement. Elle s'insère entre la phase de diagnostic territorial multipressions et de vulnérabilité, et celle de la définition du plan d'actions<sup>4</sup> et vise ainsi à accompagner les acteurs d'une aire d'alimentation de captage dans l'élaboration d'un plan d'actions permettant de réduire ces pollutions diffuses d'origine agricole.

Sur ces aires d'alimentation de captage « Grenelle », l'incitation à la mise en place du dispositif réglementaire lié aux zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE)<sup>5</sup> par les services de l'État a renforcé la pression

<sup>3</sup> 1000 depuis 2014.

<sup>4</sup> L'étude a été menée 6 mois après le démarrage de la démarche alors que les plans d'actions n'avaient pas encore été produits.

<sup>5</sup> En 2006, un dispositif de zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) a été instauré dans le cadre de la loi sur l'eau pour protéger les captages d'eau potable. Il permet aux préfets de délimiter une zone de l'AAC et d'arrêter une liste de mesures parmi celles du volet agricole du plan d'actions dont la mise en œuvre peut devenir obligatoire en l'absence de résultats par rapport aux objectifs fixés. Ce dispositif n'est pas activé dans toutes les aires d'alimentation de captage.

sur les acteurs locaux pour initier des changements dans les pratiques agricoles. Dans ce contexte tendu, la démarche Co-click'eau a été expérimentée sur trois aires pilotes (voir Tab. 1).

La mise en œuvre de la démarche repose sur deux collectifs d'acteurs du territoire : le comité de pilotage (copil), préexistant à la démarche et mis en place de façon réglementaire pour toutes les AAC Grenelle et dont le processus de concertation est, dans ce cadre, enrichi par la coconstruction de scénarios de territoires ; et le comité technique, spécifique à la mise en œuvre de la démarche, permettant au préalable d'alimenter un outil de simulation de scénarios. Les participants au comité technique sont issus des chambres d'agriculture, des coopératives, du Centre d'études techniques agricoles (CETA), d'instituts techniques, du groupement d'agriculteurs biologiques, etc. À partir de leurs connaissances et de leur expertise, ces acteurs sont chargés de l'élaboration de la matrice technique locale. Cette base de données permet de paramétrer l'outil de simulation de scénarios. Elle recense les performances agronomiques, environnementales et économiques des façons de produire ainsi que les modes de conduites pour des cultures existantes dans le captage ou pour d'autres cultures dont la filière de commercialisation existe localement. Les modes de conduite décrits sont définis selon leur degré de dépendance aux produits phytosanitaires et à l'azote (du mode de conduite intensif au mode de conduite « bio », en passant par des modes intermédiaires : raisonné, économe au niveau d'une culture, économe à l'échelle du système de culture). La matrice est ensuite mobilisée en copil qui, dans le cadre de Co-click'eau, construit des scénarios de territoire et examine leurs conséquences environnementales et socio-économiques. Les scénarios de changement de modes de conduite des cultures permettent d'envisager les efforts à fournir pour atteindre des objectifs de réduction d'usage des pesticides en vue d'améliorer la qualité de l'eau. Parmi ces « futurs » imaginés et débattus, le copil identifie celui qui retient la préférence collective et à partir duquel il souhaite élaborer le plan d'actions. La particularité de cette méthode de construction de scénarios repose, d'une part, sur l'énonciation par les acteurs

du territoire des critères à retenir pour évaluer les scénarios et, d'autre part, dans le paramétrage interactif des modalités retenues pour agencer les systèmes de culture dans chaque scénario construit.

La composition du copil ne dépend pas de Co-click'eau : elle est encadrée par un cahier des charges national, et arrêtée par le maître d'ouvrage (dans nos cas, le service des eaux de la ville) qui peut inviter des acteurs concernés par les enjeux agricoles et environnementaux. Sur les trois territoires, le copil est composé :

- d'un maître d'ouvrage, qui préside ce comité et peut financer certaines actions ;
- de l'agence de l'eau (dans chaque aire d'alimentation, il s'agit d'une agence différente) ;
- des services déconcentrés de l'État (Direction départementale des territoires [DDT], Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL], etc.) ;
- de représentants agricoles (agriculteurs et élus des chambres d'agriculture) ;
- des représentants du conseil agricole de la zone (chambre d'agriculture et coopératives agricoles plus particulièrement) ;
- d'un ou plusieurs conseillers techniques des chambres d'agriculture locales ou régionales ;
- d'une animatrice du groupement d'agriculteurs biologiques pour le cas de l'AAC B (cf. Tab. 1) ;
- les ingénieurs de recherche de l'Inra qui mettent en œuvre la démarche.

Compte tenu du caractère exploratoire de la démarche Co-click'eau, les ingénieurs de recherche de l'Inra ont joué un rôle moteur dans l'animation du copil et du comité technique, partagée avec l'animateur de l'AAC (fonction prévue par le cahier des charges du copil classique).

## Un cadre d'analyse sociopolitique centré sur l'intermédiation

Notre cadre d'analyse reprend des éléments de la sociologie politique qui s'intéresse à la production et la circulation des idées et à la transformation de l'action publique par l'échange et l'interaction entre acteurs agissant en fonction d'idées, d'intérêts et d'objectifs différents. Il vise à analyser Co-click'eau comme une démarche d'intermédiation.

La notion d'intermédiation a été abordée à travers des approches fonctionnalistes insistant sur le rôle de certains acteurs à l'interface entre mondes sociaux ou organisations en vue de construire de nouvelles relations entre ces mondes ou organisations. Des travaux mettent l'accent sur la figure de l'intermédiaire et la façon dont il remplit son rôle en le nommant « marginal-sécant »

(Crozier et Friedberg, 1977), « courtier du développement » (Olivier de Sardan, 2001), « *boundary spanners* » (Aldrich et Herker, 1977) ou « *innovation brokers* » (Klerkx et Leeuwis, 2009). Un autre ensemble de travaux l'aborde à partir d'une analyse des processus au cœur de l'intermédiation en s'intéressant en particulier aux traductions en jeu dans la production d'objets et de connaissances (Callon, 1986 ; Lascoumes, 1996) et à la façon dont se transforment les règles et les institutions dans le cadre de l'action publique (Muller, 2005). Notre approche se situe dans le prolongement de ce dernier ensemble. Elle s'inspire des travaux de Callon (1986), de Mélard (2008) sur les objets et concepts intermédiaires, et de Nay et Smith (2002) sur les intermédiaires en politique. Nous considérons l'intermédiation comme un travail de traduction nécessaire à la coordination entre des acteurs hétérogènes mais interdépendants dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une action transformatrice rendue nécessaire par l'existence d'une situation problématique concernant ces acteurs (Steyaert et al., 2014).

L'injonction à la territorialisation et à la participation, du fait de la décentralisation et de l'europanisation des politiques publiques (Faure et Douillet, 2005), transforme les anciennes modalités de résolutions des problèmes publics. Elle incite effectivement à considérer un problème de façon transversale à différents secteurs et à le traiter depuis un contexte local en vue de sa résolution. Ce faisant, elle remet en cause les procédures traditionnelles de négociation des intérêts des représentants d'un secteur face à l'État. Elle ne supprime ni l'État ni les politiques sectorielles, mais produit de nouvelles formes d'intégration des politiques et de coordination des acteurs.

Cette nouvelle façon de produire de l'action publique à travers des échanges transversaux entre acteurs conduit à s'interroger sur l'articulation des espaces institutionnels qu'ils représentent : « l'apparition de politiques publiques qui ne relèvent plus de la gestion d'un seul secteur d'activités [...] contribue à accroître la portée des questions institutionnelles tant elles incitent à associer des acteurs d'univers variés qui n'avaient pas l'habitude de coopérer antérieurement. Ces rencontres [...] imposent l'invention de procédures nouvelles, transversales, plus souples et mieux adaptées aux contextes locaux dans lesquels les acteurs sont conduits à travailler » (Nay et Smith, 2002, p. 5).

En tant qu'espace de coordination et d'arbitrage dans la prise de décision, le copil peut-il ou non être un lieu de « pacification des conflits potentiels et d'harmonisation des opinions en vue de produire de l'action collective » (Nay et Smith, 2002, p. 10) ? Est-ce un espace où peut s'opérer l'intermédiation, c'est-à-dire non seulement la mise en relation d'acteurs issus de secteurs et de sphères d'activités généralement peu habitués à coopérer et à travailler ensemble, mais aussi la construction

**Tableau 2.** Acteurs rencontrés sur chaque aire d'alimentation de captage.

	AAC A	AAC B	AAC C
Maître d'ouvrage	1	1	1
Chambre d'agriculture	1	1	1
Agriculteur*	1	1	1
Représentant de coopérative			1
DDT/DREAL		1	1
Agence de l'eau	1		

\* Les copils prévoient que tous les agriculteurs volontaires pouvaient participer. Pour favoriser les débats et les échanges, ce nombre a été réduit à trois agriculteurs sur la base du volontariat. L'exploitation de l'agriculteur interviewé pour l'AAC A n'est pas sur le territoire concerné. Il est mandaté par la Chambre au nom des responsabilités qu'il y exerce, mais aussi parce que son image d'opposant à la démarche ne pouvait que garantir l'acceptation par les agriculteurs du territoire des futures décisions prises collectivement en copil. Dans l'AAC B, le représentant des agriculteurs du territoire exerce également des responsabilités à la Chambre. Sur les trois territoires, les autres acteurs précisent que les agriculteurs présents dans les copils sont peu représentatifs du territoire pour leurs pratiques, leurs façons de penser ou leurs responsabilités professionnelles.

de traductions entre les différentes façons d'appréhender la situation problématique au cœur de la concertation et la production de pratiques ou de règles d'action communes ?

Comme le soulignent Steyaert *et al.* (2014), c'est dans l'action que l'intermédiation se révèle ou non légitime et qu'il est possible d'identifier à la fois les lieux, les objets, et les acteurs qui la font advenir. Nous considérons ici que l'intermédiation s'appuie sur la production d'objets intermédiaires, la matrice technique, les scénarios, agissant comme des médiateurs et influençant les modalités de coordination entre acteurs (Vinck, 1999 ; Steyaert *et al.*, 2007 ; Mélard, 2008). Vinck (1999, p. 392) émet l'hypothèse que les objets intermédiaires peuvent aider à caractériser la nature des échanges et des relations entre les acteurs : « Sens, stratégies, règles, conventions, tout cela émerge lorsque sont pris en compte les objets intermédiaires ». C'est dans les controverses révélées par les scénarios proposés en copils, dans les registres d'argumentation mobilisés dans les débats autour de l'outil et de la façon dont il structure la procédure de concertation que nous observons les idées et les intérêts défendus par les différents acteurs, et leur évolution vers des points de rencontre ou d'accord révélant l'intermédiation.

Nay et Smith (2002) montrent que les travaux qui s'intéressent à l'articulation entre institutions ont tendance à se concentrer sur leur étanchéité plutôt que sur les lieux de passage. Ils mettent l'accent sur les acteurs individuels qui, par leur fonction, favorisent les intermédiations. Dans notre cas, nous nous intéressons davantage aux objets mobilisés dans les débats, favorisant les rencontres ou les controverses entre les représentants de ces institutions. Mais, comme eux, nous prêterons une attention particulière aux lieux de l'intermédiation

parfois peu visibles au premier abord : « Les rencontres à la marge des institutions sont [...] loin d'être marginales. Elles contribuent à la stabilisation des frontières entre les milieux institutionnels. Elles sont aussi un moment essentiel où se stabilisent des modes d'action collective nouveaux [...] » (Nay et Smith, 2002, p. 3). Nous avons alors prêté attention dans les discours des acteurs aux références aux rencontres dans des lieux autres que le copil, et notamment dans le comité technique où se déploie aussi l'action de construction de l'expertise collective.

## Méthode d'enquête et d'analyse

Les résultats présentés ici reposent sur des entretiens semi-directifs réalisés par une chercheuse de l'Inra extérieure à la démarche, dans le cadre de recherches sur les dispositifs de coordination multi-acteurs. Cette recherche répond au souhait des ingénieures de l'Inra qui ont conçu et mis en œuvre la démarche afin de pouvoir analyser sa capacité à favoriser la coordination et la négociation entre acteurs. Elles ont ainsi contribué aux réflexions en amont de la construction de l'enquête menée auprès de quatre à cinq acteurs ayant participé aux copils et, pour la majorité d'entre eux, aux comités techniques, sur chacun des trois territoires (13 acteurs au total, voir Tab. 2) et auprès de deux représentants du ministère en charge de l'écologie qui pilotent le projet. Elles ont contribué aux analyses par leur observation participante. Cette contribution se caractérise par la production de comptes rendus des comités et l'organisation de briefings portant sur le déroulement des comités techniques et de pilotage, et l'évolution, en leur sein, des dynamiques sociales et cognitives.

L'objectif des entretiens était de reconstituer la dynamique de travail qui a eu lieu lors de la mise en œuvre de Co-click'eau dans chaque AAC, à partir d'une diversité de points de vue exprimés par les acteurs selon leur appartenance professionnelle. Les entretiens étaient structurés pour que l'interviewé puisse exprimer la façon dont il percevait : (i) le problème posé au départ (qualité de l'eau) et le cadrage national (Grenelle de l'environnement, plan Ecophyto), (ii) les autres acteurs et leur participation au processus, (iii) le travail de construction de l'expertise collective, (iv) le futur plan d'actions, tant sous l'angle de ce qu'il pourrait être idéalement, que sous l'angle des actions concrètes vers lesquelles il semblait s'acheminer. Enfin, il leur a été demandé de se remémorer si leurs perceptions avaient évolué au fur et à mesure des copils et si tel était le cas, comment s'était produite cette évolution.

L'analyse des entretiens s'appuie sur une analyse thématique et structurale (Demazière et Dubar, 1997 ; Darré *et al.*, 2004) visant à identifier : (i) les représentations que les acteurs ont les uns des autres, (ii) leur perception du problème posé et de la démarche en lien avec les intérêts et objectifs qu'ils mettent en jeu, (iii) les étapes de changement dans les représentations et les relations entre acteurs à partir de moments de rupture et d'avancée dans la négociation autour des objets intermédiaires (matrice technique, scénarios) proposés par Co-click'eau. Cette analyse de la dynamique de travail autour des objets qui participent de l'élaboration d'une expertise collective est ensuite confrontée aux données recueillies à travers l'observation participante des ingénieurs de l'Inra afin de compléter la compréhension de cette dynamique.

Nous avons mobilisé la grille de lecture proposée par Nay et Smith (2002) pour identifier les rencontres entre acteurs, en repérant dans les discours les « échanges politiques », c'est-à-dire « les transactions par lesquelles les groupes d'acteurs représentant divers milieux ou organisations parviennent à négocier leur présence dans un jeu commun » (Nay et Smith, 2002, p. 6). Autrement dit, nous avons étudié la façon dont ont circulé les idées et les connaissances à partir, par exemple, des points d'entente ou de conflits, en particulier autour des objets mobilisés. Puis, nous avons repéré les lieux ou les moments qui ont favorisé la consolidation ou la transformation des idées et des points de vue défendus par les acteurs, au sujet de leur perception du problème, des autres acteurs et/ou de leurs pratiques. Nous avons alors considéré les actions ou les prises de décision résultant de ces transformations comme des indicateurs d'un processus d'intermédiation. Ainsi, et sans pour autant avoir mis en place une méthodologie comparative, un autre espace est apparu comme lieu favorisant l'évolution des pratiques et des représentations : le comité technique.

## Résultats

Dans un précédent travail (Chantre *et al.*, 2012), nous avons présenté les différents scénarios construits dans les trois aires d'alimentation de captage du point de vue de leur impact socioéconomique et environnemental. Dans la mesure où nous nous concentrons sur les formes d'intermédiation produites par la démarche, nous présenterons des scénarios qui ne reflètent pas la diversité des possibles imaginés et des débats qu'ils ont provoqués, mais qui révèlent le mieux les postures de déni des acteurs ou, au contraire, les apprentissages réalisés. De même, si l'analyse de l'intermédiation a impliqué de s'intéresser à tous les acteurs, nous ne pouvons développer ici l'évolution des postures de chacun, pour laquelle nous renvoyons à Chantre, 2012. Nous présentons principalement les postures des agriculteurs : ils ont donné le ton des débats par leur réaction aux scénarios lors des copils, et l'intermédiation vise avant tout à inciter un changement de leurs pratiques. Auparavant, nous interprétons dans cette section les facteurs qui ont conduit à des réactions différentes dans les trois AAC face à l'expertise construite par la démarche Co-click'eau, et nous montrons en quoi cela influence la formulation des plans d'actions.

### Une difficulté à s'engager dans la production d'une expertise collective

Au moment de l'enquête, l'AAC B est le seul territoire qui n'exclut pas l'introduction de pratiques alternatives en priorité sur les zones à vulnérabilité élevée à partir des débats autour des scénarios. C'est également le seul territoire où une action collective peut prendre forme dans le cadre du plan d'actions. Dans les AAC A et C, les plans d'actions qui se profilent ne semblent pas prendre en compte directement les résultats de Co-click'eau ; ils sont constitués de mesures « classiques » (proposées dans d'autres territoires, donc non spécifiques) qui n'impliquent pas de changement au niveau des systèmes de culture, et qui vont rarement au-delà de la réglementation déjà imposée aux agriculteurs dans le cadre de l'écoconditionnalité des aides allouées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) ou d'autres mesures non spécifiques aux captages (arrêté Directive Nitrate, par exemple).

Ainsi, la mise en œuvre de la démarche dans les AAC A et C a conduit à un blocage du dialogue entre les agriculteurs et les autres acteurs ne permettant pas d'aller jusqu'au bout de la construction d'une expertise collective et de son intégration dans les plans d'actions.

Certains scénarios – sur lesquels nous nous focalisons maintenant – ont été l'objet de tensions ou de discussions et permettent d'interpréter les raisons pour lesquelles les

acteurs ont été capables ou non de s'appuyer sur l'expertise collective comme ressource pour définir un plan d'actions. Nous retenons ici la présentation en copil d'un scénario de l'AAC 100 % agriculture biologique (AB<sup>6</sup>). Les ingénieurs de l'Inra l'ont présenté comme un exemple permettant de constituer un scénario « extrême », sans préjuger de sa réalisation mais montrant l'étendue des possibilités de l'outil pour évaluer les gains économiques et la réduction des pressions. Cependant, ce scénario n'a pas été interprété comme tel. Le scénario, et ce qu'il donne à voir, fait l'objet d'une évaluation par les acteurs à partir de valeurs qu'ils portent, mais aussi de leur capacité d'agir stratégiquement dans la scène que constitue le copil. Ce scénario révèle alors les représentations des agriculteurs concernant l'AB et un changement de pratiques dans le contexte d'un problème de qualité de l'eau et d'intégration d'une dimension environnementale dans leurs pratiques.

Il a conduit à une remise en question de la poursuite de la démarche dans l'AAC C. Dans cette zone de grandes cultures où la production intensive domine et engendre de forts revenus, les agriculteurs contestent les résultats économiques avancés par le scénario bien qu'il soit fondé, dans chaque aire d'alimentation, sur des données validées par les professionnels agricoles de la filière AB.

Les scénarios proposés contredisent également la performance des outils techniques que les agriculteurs ont à leur disposition : « On a des outils, on les suit précisément mais on vient nous présenter un 100 % AB. C'est faux que le bio est plus rentable. [...] On nous a présenté des chiffres qui semblaient faux, ça remet tout en question ». Ils n'acceptent pas les connaissances apportées qui viennent questionner la pertinence (y compris économique) de leurs pratiques.

Les réactions aux scénarios peuvent aussi s'analyser comme révélant un malaise des agriculteurs devant les connaissances apportées par Co-click'eau aux représentants des autres mondes institutionnels (services de l'État, maîtres d'ouvrage) : ces connaissances incluent ces derniers dans un débat a priori technique et qui, jusque-là, relevait des compétences du secteur agricole, et donc traités entre professionnels du secteur. En rendant visible « l'étendue des possibles » en matière de changement, Co-click'eau met les agriculteurs en difficulté au moment de négocier avec les autres acteurs. Contester la fiabilité des scénarios est aussi une stratégie

permettant de renoncer à une démarche qui, selon eux, cherche à les conduire vers un changement de pratiques alors qu'ils affirment que le problème « nitrates » et « phytos » ne requiert que des ajustements à la marge.

Pour contrer les résultats de la démarche, ils contestent non seulement les connaissances construites et données à voir, mais également l'institution Inra : « La politique de l'Inra va à l'encontre des intérêts de l'agriculture », nous disait l'agriculteur interviewé de l'AAC C.

En revanche, dans l'AAC B, le dialogue autour de la démarche Co-click'eau s'est peu à peu installé. La présentation de scénarios totalement ou partiellement en agriculture biologique, a été l'occasion d'un débat et d'un intérêt partagé par tous les acteurs pour la démarche. La question de l'introduction de cultures en AB sur le territoire a été saisie par le représentant des agriculteurs<sup>7</sup> pour construire une proposition derrière laquelle s'est rangé l'ensemble des acteurs du monde agricole (alors que les agriculteurs du territoire et la chambre, selon leurs propres discours, sont globalement réticents à la prise en compte de l'environnement dans les politiques agricoles) puis les autres acteurs. Il s'agit d'un projet collectif d'expérimentation de conversion à l'agriculture biologique, en mutualisant la main-d'œuvre mais aussi les risques économiques de cette conversion (Chantre, 2012). Ce projet repose sur la mise en commun de parcelles aboutissant à un assolement collectif de 40 ha, chaque agriculteur apportant quelques hectares ajoutés à la réserve foncière que met à disposition la mairie : « L'idée c'est un kibboutz bio<sup>8</sup> avec nos cultures à nous, si le marché se développe [...] c'est clairement une démarche économique [...]. Le bio, on va en faire un peu pour montrer [à l'Inra] que ça marche pas et si ça marche on saura en faire [...], si ça gagne on va s'adapter » (interview d'un agriculteur de l'AAC B). Ce projet est facilité par un phénomène d'échanges de parcelles caractéristiques de cette région. Cette proposition est également allée de pair avec un travail de négociation en amont du copil avec le préfet pour s'assurer du non-déclenchement du dispositif ZSCE pour les trois années à venir. L'agriculteur interviewé précise : « Mon boulot c'est 50 % de bagarre avec l'administration et 50 % de bagarre avec les paysans pour qu'ils se remuent les puces [...] ». Ainsi assurés d'une certaine marge de manœuvre pour

<sup>6</sup> Nous insistons ici sur le scénario 100 % agriculture biologique parce qu'il a été mobilisé par les agriculteurs dans les entretiens pour mettre en cause la fiabilité de la démarche, et par les autres acteurs pour illustrer le fonctionnement des copils ; toutefois dans l'AAC A et l'AAC C, c'est l'ensemble des scénarios dits « économes » qui ont posé problème, révélant la frilosité des agriculteurs face aux changements de pratiques.

<sup>7</sup> Ce représentant, élu au syndicat des eaux, vice-président de la chambre, par son rôle moteur, peut être considéré comme un intermédiaire renvoyant à la figure du marginal-sécant. En s'emparant de la démarche pour légitimer ses propositions, il a été déterminant dans la construction de l'action collective dans l'aire d'alimentation de captage.

<sup>8</sup> L'ironie qui plane autour de la dénomination de ce projet de mutualisation en agriculture biologique témoigne du ressenti des agriculteurs face à l'idée de collectif.

pouvoir agir dans le sens qui leur semble le plus approprié au territoire, à ses réalités et à l'activité agricole, les agriculteurs ont entamé la négociation sur des bases plus sereines. Co-click'eau a donc été perçue, telle qu'elle a été conçue : comme une démarche de production d'une expertise collective favorisant la prise de décision d'autant plus que les résultats présentés dans divers scénarios (efficacité sur la pression environnementale du développement des surfaces en « conduite économe », perte de marge engendrée par la suppression de la culture des légumes pour les producteurs) confortent la vision du représentant des agriculteurs, l'incitent à valider la démarche et lui apportent un argument pour justifier l'utilisation de l'outil mesure agri-environnementale (MAE) régional existant pour accompagner la mise en place de « conduites économes ».

La proposition d'expérimentation collective en agriculture biologique s'inscrit en fait dans une histoire bien différente de celle des deux autres aires d'alimentation de captage (A et C), marquées par l'absence d'actions collectives antérieures à la mise en place d'une procédure Grenelle. Dans le territoire de l'AAC B, au contraire, le problème de la qualité de l'eau et des produits phytosanitaires est reconnu par l'ensemble des acteurs depuis une vingtaine d'années et pris en charge de façon concertée par la municipalité, la chambre d'agriculture et les agriculteurs locaux. De ce fait, il n'y a pas de remise en cause majeure du diagnostic territorial multi-pressions, même si les acteurs agricoles insistent sur la nécessité du partage des efforts à réaliser avec les autres secteurs. Le problème phytosanitaire est reconnu, alors que la pertinence des normes nitrates est contestée. Le diagnostic agricole réalisé par la chambre d'agriculture, au nom d'une connaissance du territoire et d'habitudes de travail dans le domaine de la gestion de l'eau, place les agriculteurs dans une situation de confiance, ce qui n'a pas été le cas dans les autres territoires. De plus, en complément de ce diagnostic agricole, un diagnostic de conversion à l'agriculture biologique a été proposé aux agriculteurs volontaires, et réalisé sur une trentaine d'exploitations. Bien plus qu'une réelle volonté de passage en bio, l'objectif de l'agriculteur leader était de démontrer sa disposition à aborder cette problématique et la perspective d'un éventuel changement de pratiques au niveau des exploitations, afin de changer leur image auprès des services locaux de l'État comme de la société locale. C'est ainsi que le groupement d'agriculteurs biologiques (GAB) qui a réalisé les diagnostics a été invité à participer aux copils.

L'expérience de Co-click'eau dans l'AAC B permet de pointer l'importance d'un contexte favorable à la production d'une expertise collective marqué par les relations de confiance entre acteurs.

## Les formes d'intermédiations permises par Co-click'eau

Bien que Co-click'eau présente des résultats mitigés sur les trois territoires pilotes au niveau de la construction de l'expertise collective et de son intégration dans les plans d'actions, la démarche a permis de démontrer que l'intermédiation est le plus souvent facilitée au sein des comités techniques plutôt qu'au sein du comité de pilotage.

### Le copil : une scène de représentation qui rend difficile l'intermédiation

Dans le cas de l'AAC B, les scénarios mis en débat ont permis une intermédiation entre acteurs qui les reconnaissent comme valides et proposent sur cette base des objectifs et des modalités pour les atteindre. Cela est illustré par le projet d'introduire des surfaces en agriculture biologique. Une action collective locale mettant en jeu les agriculteurs du territoire, les conseillers du groupement d'agriculteurs biologiques et la municipalité pourrait alors voir le jour dans un contexte local favorable. Tout comme dans une situation où les acteurs ont des habitudes de travail en commun et reconnaissent le problème posé, l'utilisation des scénarios dans les copils peut favoriser l'émergence d'une action collective originale permettant d'avancer dans la résolution du problème.

En revanche, lorsqu'il existe des tensions entre acteurs, et que les agriculteurs n'ont pas balisé certaines garanties quant au déclenchement de mesures obligatoires, la construction de scénarios dans le copil cristallise ces tensions et conduit à des postures de déni. En donnant à voir certains résultats issus des scénarios alimentés par la matrice technique, Co-click'eau remet en question les certitudes des représentants des agriculteurs sur leurs pratiques et les pratiques que peuvent avoir d'autres agriculteurs et met à mal, dans cette instance, leur conception du monde et de l'agriculture qu'ils défendent.

En effet, le cadrage public qui privilégie la représentation institutionnelle aboutit à la constitution d'une scène (Goffman, 1973) de représentation d'intérêts potentiellement conflictuels plutôt qu'à un espace d'intermédiation concernant un problème donné (la qualité de l'eau, par exemple). Dans un tel contexte, la démarche de construction d'une expertise collective comme Co-click'eau s'avère insuffisante pour inciter les acteurs à dépasser leurs représentations et à sortir de leur rôle. Notre analyse nous permet ainsi de constater la façon dont les différents acteurs qualifient les autres



acteurs présents. De nombreux interviewés tiennent un discours binaire qui oppose, selon les points de vue :

- « ceux qui veulent avancer/ceux qui ne veulent pas » : il s'agit en général des représentants des services de l'État, qui privilégient la dimension idéologique liée au changement au détriment des questions techniques ;
- « ceux qui parlent depuis la théorie et ceux qui vivent la pratique » (cela concerne en général les agriculteurs qui, dès lors, semblent plutôt nier la dimension idéologique et les clivages internes) ;
- « ceux qui ont une vision environnementale des choses/ceux qui ont une vision économique » (les conseillers).

Faute de les avoir sérieusement pris en compte, ces clivages ont conduit au fonctionnement du copil comme une scène où sont mises en jeu des représentations de l'agriculture et de sa place dans la société, à travers des scénarios proposés. Sur les trois territoires, ce sont en particulier les représentants de l'État ou des maîtres d'ouvrage qui ont vécu le copil comme une scène dans laquelle chacun joue a priori le rôle que l'on attend de lui : « C'est aussi un jeu que jouent les agriculteurs au niveau du copil, pour s'affirmer et pas se laisser faire [...] » ; « c'est pénible parce qu'en copil il faut faire attention à tous les mots qu'on dit pour pas faire tout sauter » ; « ça tourne vraiment au jeu d'acteurs, c'est-à-dire qu'on sait quelle question va être posée, en face ils savent quelle réponse on va donner [...] ça fait vraiment plus jeu d'acteurs ici ; il faut montrer aux autres acteurs en local que chacun tient son rôle ».

### **Le comité technique : l'autre lieu de l'intermédiation**

Si les copils ont été pensés comme le lieu de la participation censée favoriser la bonne gouvernance du problème de l'eau, ils ont fonctionné comme des scènes de représentation des idées. Une autre scène, moins « publique » (au sens d'Arendt, 1983), s'est révélée un lieu d'intermédiation : le comité technique. Celui-ci est apparu comme tel dans le discours des experts techniques ayant participé à la fois au comité technique et au copil (techniciens des chambres, représentant de coopérative, certains agriculteurs), pour évoquer l'évolution des pratiques et des représentations. Ils ont en effet valorisé le travail réalisé qui consistait à établir le panel de techniques possibles pour chaque culture, rassemblées dans la matrice technique. Un conseiller de chambre, exprimant le fait que les copils avaient mis en scène deux façons de concevoir l'agriculture, expliquait que la démarche Co-click'eau lui avait permis d'appréhender une autre vision de l'agriculture par le biais des connaissances apportées par la matrice technique, concernant par exemple les performances des différentes agricultures.

La matrice technique a ainsi rempli une fonction d'intermédiation dans l'AAC A entre les techniciens des différents services de conseils. Dans ce territoire, il existe historiquement une concurrence et une méfiance mutuelle entre les services de conseil de la chambre d'agriculture et les CETA. Toutefois, la participation conjointe de leurs techniciens aux comités techniques les conduit aujourd'hui à exprimer leur volonté de travailler ensemble pour les agriculteurs du territoire. Dans l'AAC C, les participants aux deux comités notent que la tension présente dans le copil n'a pas été perceptible dans les comités techniques. Le technicien de la coopérative spécialisé dans l'agriculture biologique, pris à partie en copil parce qu'il représente un modèle agricole que rejettent les agriculteurs participants, évoque un travail réalisé en bonne intelligence avec les autres techniciens et conseillers dans la phase de construction de la matrice. Ce technicien valorise le fait que cela a permis de diffuser des connaissances sur l'agriculture biologique méconnues de ses pairs et de faire émerger un débat sur cette question jusque-là inexistant. Dans l'AAC B, le représentant des agriculteurs a confiance dans la contribution des techniciens du groupement d'agriculteurs biologiques. Il accorde ainsi du crédit aux scénarios proposés dans lesquels apparaît l'AB. De la même façon, une conseillère de l'AAC B qui développe un discours crispé vis-à-vis de l'AB exprime aujourd'hui sa capacité à travailler en bonne intelligence avec les techniciens du groupement.

En se reconnaissant autour d'une compétence experte, les techniciens participant au comité technique ont pu dialoguer et partager des connaissances plus facilement. Même s'ils représentent des organismes différents, ils forment dans ce contexte particulier un même groupe d'acteurs : celui des experts, détenteurs de connaissances techniques a priori neutres. La technique a agi ici comme un catalyseur entre des acteurs qui la placent au cœur de leurs compétences. En se concentrant sur des aspects techniques et des données de territoire, les conseillers affirment leur position d'intermédiaires entre les organismes qu'ils représentent, les agriculteurs qu'ils conseillent, les politiques publiques dont ils accompagnent la mise en oeuvre et le monde de la recherche représenté par l'Inra. De fait, ils n'ont pas la responsabilité de représenter des intérêts et des idéologies ni la nécessité de reprendre et de relayer le discours qui domine chez leurs chefs de service ou les agriculteurs. Le comité technique s'est construit pour produire des connaissances techniques. Notre analyse montre que c'est un lieu d'échange de connaissances et d'informations. Elle montre également des formes d'intermédiation dans le comité technique qui n'ont pu être observées dans les copils. En leur sein, ces connaissances s'insèrent dans des scénarios qui ont soulevé des controverses qui viennent, en partie, délégitimer l'expertise produite collectivement.

## Conclusion

La démarche Co-click'eau vise à accompagner, via la production d'une expertise collective, différents acteurs d'un territoire dans la prise de décision pour réduire la pression qu'exercent les pratiques agricoles sur la qualité de l'eau. À partir de connaissances techniques et agronomiques discutées collectivement et la coconstruction de scénarios, elle doit aider les acteurs réunis dans le copil à élaborer une vision d'un agencement possible et acceptable de systèmes de culture sur l'AAC et à produire un plan d'actions. L'étude du rôle d'intermédiation qu'elle a joué entre acteurs à travers des objets mis en jeu dans les copils et comités techniques, avec l'objectif d'engager une action collective locale, a permis de montrer que : (i) la construction de la matrice technique favorise une intermédiation qui débouche sur des éléments de connaissances qui, on peut en faire l'hypothèse, sont un préalable pour penser les changements de pratiques dans le futur ; (ii) les crispations autour des scénarios révèlent les difficultés à mobiliser cette expertise collective produite localement pour appuyer une action entre les acteurs des territoires des AAC et limitent leur rôle d'intermédiaires ; (iii) ces crispations sont en partie liées au fait que la démarche rend visibles, pour les acteurs non agricoles, des marges de manœuvre possibles dans les pratiques agricoles. Des marges encore contestées par les agriculteurs qui tentent de délégitimer l'expertise mobilisée. Dès lors, l'intermédiation suppose que les objets ou les acteurs qui la font exister soient légitimes aux yeux des acteurs visés par le processus.

La mise en regard de trois territoires a également permis de montrer que le dialogue et la négociation en copil sont favorisés dans un contexte local où il existe un travail préalable de négociation des règles du jeu entre les acteurs (Roussary, 2010). Dans ce cas, le copil a moins agi comme une scène où les différents acteurs défendent leurs idées et leurs intérêts que comme un lieu où se poursuit le travail d'élaboration d'une expertise collective. Ainsi, les différentes réactions aux apports de la démarche nous conduisent à penser que le travail d'intermédiation ou de catalyseur d'une action collective, que peut engendrer un objet comme la matrice ou les scénarios produits par Co-click'eau, dépend en partie : (i) du contexte local, tant au niveau des relations inter-institutionnelles entre le secteur agricole et les autres secteurs que du travail collectif sur la qualité de l'eau ; (ii) des individualités qui s'expriment, et en particulier des représentants des agriculteurs ; (iii) et des trajectoires singulières de l'action collective sur chaque territoire.

Dans tous les cas, l'intermédiation semble être à l'œuvre dans le comité technique et conduire à des apprentissages et à l'élaboration d'une expertise collective sur différents modes de conduite des cultures,

sans doute parce que cette scène, contrairement à celle instaurée par les cadrages administratifs, semble débarrassée des enjeux idéologiques et politiques qui se cristallisent dans les copils. Le comité technique a favorisé la rencontre et le dialogue entre experts techniques réunis pour leurs connaissances et leurs compétences techniques, laissant augurer de futures actions collectives entre techniciens même si cela n'est pas une condition suffisante (Steyaert, 2008).

Ces résultats incitent à discuter de la pertinence d'une médiation essentiellement technique face à une médiation qui jouerait aussi sur les dynamiques sociales. Un des enjeux, dans deux des aires d'alimentation de captage étudiées, est sans doute, y compris grâce à des connaissances scientifiques et techniques, d'aider les acteurs à sortir d'un rapport d'intérêts et de représentation pour cerner les rapports d'interdépendance autour d'un problème à résoudre et s'engager dans une problématisation commune, comme le soulignent Steyaert et al. (2007). Si le pari de l'expertise construite collectivement autour des pratiques agricoles réussit dans un des territoires, c'est aussi que les acteurs sont déjà engagés dans une telle dynamique.

## Références

- Aldrich, H.E., Herker, D., 1977. Boundary spanning roles and organization structure, *Academy of Management Review*, 2, 2, 217-230.
- Arendt, H., 1983 (1<sup>re</sup> éd. : 1961). *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy.
- Allain, S., 2001. Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Une procédure innovante de planification participative de bassin, *Géocarrefour*, 76, 3, 199-209.
- Allain, S., 2012. Négocier l'eau comme un bien commun à travers la planification concertée de bassin, *Natures Sciences Sociétés*, 20, 1, 52-65.
- Ansaloni, M., Fouilleux, E., 2006. Changement de pratiques agricoles. Acteurs et modalités d'hybridation technique des exploitations laitières bretonnes, *Économie rurale*, 292, 3-17, <http://economierurale.revues.org/695>.
- Boussaguet, L., Jacquot, S., Ravinet, P. (Eds), 2006 (3<sup>e</sup> éd.). *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Butault, J.-P., Delame, N., Jacquet, F., Rio, P., Zardet, G., Benoît, M., Blogowski, A., Bouhsina, Z., Carpentier, A., Desbois, D., Dupraz, P., Guichard, L., Rousselle, J.-M., Ruas, J.-F., Varchavsky, M., 2010. *Ecophyto R&D. Vers des systèmes de culture économes en pesticides. Tome VI, Analyse ex ante de scénarios de rupture dans l'utilisation des pesticides*. Rapport d'expertise financé par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, Inra, Paris, [http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Ecophyto\\_RD\\_tome\\_VI\\_Scenarios.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Ecophyto_RD_tome_VI_Scenarios.pdf).
- Callon, M., 1986. Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des

- marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc, *L'Année sociologique*, 36, 169-208.
- Chantre, É., 2011. *Apprentissages des agriculteurs vers la réduction des intrants en grandes cultures. Le cas de la Champagne berrichonne de l'Indre, 1985-2010*. Thèse de doctorat, AgroParisTech, Paris.
- Chantre, É. (Ed.), 2012. *Guide méthodologique de la démarche Co-click'eau. Démarche de co-construction de scénarios d'évolution des pratiques agricoles, visant à accompagner l'élaboration des plans d'actions dans les Aires d'Alimentation de Captages*, Inra, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Paris, [http://ecophyto.webisitem.com/bac/documents/Demarche\\_Coclickeau-Guide\\_methodologique-20121207.pdf](http://ecophyto.webisitem.com/bac/documents/Demarche_Coclickeau-Guide_methodologique-20121207.pdf).
- Chantre, É., Guichard, L., Gisclard, M., Jacquet, F., Nave, S., 2012. Une démarche collective de construction de scénarios prospectifs à l'échelle d'Aires d'Alimentation de Captages pour appuyer l'élaboration de plans d'actions en vue d'améliorer la qualité de l'eau. Communication au Symposium PSDR *Les chemins du développement territorial*, Clermont-Ferrand, 19-21 juin.
- Coudel, É., Sabourin, É., Tonneau, J.-P., Caniello, M., 2009. Dynamiques et apprentissages d'une première expérience de construction d'une université paysanne au Brésil, in Turckheim, É., Hubert, B., Messéan, A. (Eds), *Concevoir et construire la décision. Démarches en agriculture, agroalimentaire et espace rural*, Versailles, Quæ, 313-332.
- Crozier, M., Friedberg, E., 1977. *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- Darré, J.-P., Mathieu, A., Lasseur, J. (Eds), 2004. *Le sens des pratiques. Conceptions d'agriculteurs et modèles d'agronome*, Versailles, Inra Éditions.
- Demazière, D., Dubar, C., 1997. *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan.
- Faure, A., Douillet, A.-C. (Eds), 2005. *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Faure, A., Négrier, E. (Eds), 2007. *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale. Critiques de la territorialisation*, Paris, L'Harmattan.
- Goffman, E., 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Éditions de Minuit.
- Jacquet, F., Butault, J.-P., Guichard, L., 2011. An economic analysis of the possibility of reducing pesticides in French field crops, *Ecological Economics*, 70, 9, 1638-1648.
- Klerkx, L., Leeuwis, C., 2009. Shaping collective functions in privatized agricultural knowledge and information systems. The positioning and embedding of a network broker in the Dutch dairy sector, *The Journal of Agricultural Education and Extension*, 15, 1, 81-105.
- Lascoumes, P., 1996. Rendre gouvernable. De la « traduction » au « transcodage » : l'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique, in Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie (Curapp) (Ed.), *La Gouvernabilité*, Paris, Presses universitaires de France, 325-338.
- Méasson, L., 2011. La territorialisation, levier du changement dans les pratiques agricoles ? L'exemple de la gestion de l'eau en Auvergne. Communication au colloque *Écologisation des politiques et des pratiques agricoles*, Avignon, 16-18 mars.
- Mélard, F. (Ed.), 2008. *Écologisation. Objets et concepts intermédiaires*, Bruxelles, Peter Lang.
- Muller, P., 2005. Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs, *Revue française de science politique*, 55, 1, 155-187.
- Nay, O., Smith, A., 2002. Les intermédiaires en politique. Médiations et jeux d'institutions, in Nay, O., Smith A. (Eds), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, 1-21.
- Olivier de Sardan, J.-P., 2001. Les trois approches en anthropologie du développement, *Tiers Monde*, 42, 168, 729-754.
- Rivaud, A., Mathé, J., 2011. Les enjeux cognitifs du défi environnemental dans les exploitations agricoles, *Économie Rurale*, 323, 21-33.
- Roussary, A., 2010. *Vers une recomposition de la gouvernance de la qualité de l'eau potable en France. De la conformité sanitaire à l'exigence de qualité environnementale*. Thèse de doctorat en sociologie, Université Toulouse-II-Jean-Jaurès, Toulouse.
- Steyaert, P., Barzman, M., Billaud, J.-P., Brives, H., Hubert, B., Ollivier, G., Roche, B., 2007. The role of knowledge and research in facilitating social learning among stakeholders in natural resources management in the French Atlantic coastal wetlands, *Environmental Science and Policy*, 10, 6, 537-550.
- Steyaert, P., Jiggins, J.G., 2007. Governance of complex environmental situations through social learning. A synthesis of SLIM's lessons for research, policy and practice, *Environmental Science and Policy*, 10, 6, 575-586.
- Steyaert, P., 2008. Des concepts intermédiaires producteurs de sens pour la gestion environnementale, in Mélard, F. (Ed.), *Écologisation. Objets et concepts intermédiaires*, Bruxelles, Peter Lang, 187-208.
- Steyaert, P., Cerf, M., Barbier, M., Levain, A., Loconto, A., 2014. Role of intermediation in the management of complex socio-technical transitions. Communication au 2<sup>e</sup> Séminaire international *System innovation towards sustainable agriculture*, Paris, 22-23 mai.
- Vinck, D., 1999. Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique. Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales, *Revue française de sociologie*, 40, 2, 385-414.